

Image not found or type unknown



Indemniter transport pagnier repas

Par **BOUDAREN**, le **16/11/2010** à **19:38**

Bonjour, je travaille, pour une association, depuis 01/04/2010, je fais + de 90 KM par jour, le directeur me paie au smic, sans me indemniser, de transport, ni pagnier repas, en plus il fait de la discrimination raciale alors que je suis en chômage, en contrat CUI, comme aide encadrant, et je pratique la fonction de encadrant technique.

est ce que j'ai les droits suffisants pour les réclamer? et je vais voir avec quelle organisme pour effectuer ma démarche?

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION: